



## DELIBERATION

**Objet : Recherche de cofinancement pour la mise en œuvre du Projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du Groupe Scolaire Louis Pasteur**

Le 5 mai 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 avril 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

**Procurations** : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur Marc MONTEUX, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Marie MONTET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ludovic CEYTE, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Louis BELLE.

**Absent** : Monsieur Baptiste PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

-----  
Monsieur le Maire expose que, comme l'ensemble des Communes, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon participe au fonctionnement de l'Education Nationale et à la transmission de ses valeurs, en ayant la charge matérielle des écoles primaires publiques établies sur son territoire.

A ce titre, elle veille, à ce que les enfants scolarisés et leurs enseignants bénéficient des conditions optimales d'accueil pour garantir leur épanouissement, ainsi qu'un apprentissage de qualité.

Il ajoute que parallèlement, l'équipe municipale est engagée, depuis le début du mandat, dans une démarche visant à promouvoir une ville plus éco-citoyenne, à travers de nombreuses actions.

Cette volonté citoyenne et responsable se traduit notamment, par la mise en œuvre de travaux d'amélioration des performances énergétiques et du confort d'usage dans les Groupes Scolaires implantés sur la Commune, afin notamment de mieux intégrer la prise en compte des conséquences du changement climatique.

Monsieur le Maire indique, qu'à ce titre et en séance du 20/11/2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements (AP-CP), traduisant un projet pluriannuel de réfection des cours d'écoles de nos quatre Groupes Scolaires publics.

Ce projet pluriannuel doit permettre à la Commune d'Andrézieux-Bouthéon d'agir efficacement en faveur d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation de l'ensemble de ses cours d'écoles, en ciblant pour commencer, deux établissements, pour lesquels des opérations de réhabilitation et d'amélioration du bâti ont été préalablement engagées.

Il précise que les deux premières cours d'écoles concernées sont :

- **Le Groupe Scolaire Victor Hugo**, pour un coût prévisionnel de 363 189 € HT, études et mobilier compris, et pour lequel l'Etat a accordé à la Commune une subvention de 127 436 €, au titre du Fonds Vert 2024 (démarrage et réalisation des travaux programmés en été 2025) ;
- **Le Groupe Scolaire Louis Pasteur**, pour un coût prévisionnel de 354 955 € HT, études et mobilier compris, et pour lequel Saint-Etienne Métropole a octroyé à la Commune un Fonds de concours de 159 370 € (démarrage et réalisation des travaux programmés en été 2026).

Ce faisant et dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet pluriannuel, deux autres dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole en 2025, au vu d'un plan prévisionnel de financement, qui se présente comme suit :

| NATURE DES DEPENSES                | MONTANT HT          |                     |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                    | GS V. Hugo          | GS L. Pasteur       |
| Travaux                            | 291 005,00 €        | <b>284 707,50 €</b> |
| Etudes                             | 27 584,00 €         | <b>32 647,50 €</b>  |
| Matériels - Equipements (Mobilier) | 44 600,00 €         | <b>37 600,00 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>718 144,00 €</b> |                     |

| FINANCEMENTS                               |           | MONTANT      | %       |
|--------------------------------------------|-----------|--------------|---------|
| Financements publics                       |           |              |         |
| Etat (Fonds Vert 2024 - GS V. Hugo)        | Attribué  | 127 436,00 € | 17,75%  |
| SEM (Fds de concours 2025 - GS V. Hugo)    | Sollicité | 163 115,20 € | 22,71%  |
| Etat (Fonds Vert 2025 - GS L. Pasteur)     | Sollicité | 124 594,00 € | 17,35%  |
| SEM (Fds de concours 2024 - GS L. Pasteur) | Attribué  | 159 370,00 € | 22,19%  |
| Autofinancement                            |           |              |         |
| Fonds propres Commune                      |           | 143 628,80 € | 20,00%  |
| TOTAL                                      |           | 718 144,00 € | 100,00% |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'obtention d'un fonds de concours en 2024 de la part de SEM, pour la réalisation de la cour du Groupe Scolaire Louis Pasteur, et de la sollicitation en 2025 d'un autre fonds de concours SEM, pour la réfection de la cour du Groupe Scolaire Victor Hugo ;
- **PREND ACTE** de l'obtention d'un cofinancement de la part de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2024, pour la réalisation du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du Groupe Scolaire Victor Hugo ;
- **PREND ACTE** de la sollicitation d'un cofinancement auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2025, pour la réalisation du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour du Groupe Scolaire Louis Pasteur ;
- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement tel que présenté ci-dessus, et relatif aux travaux de réfection de cette cour d'école ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de cofinancement auprès de l'Etat.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 mai 2025

**Le Maire,**  
**François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,**  
**Pierre-Julien MARRET**

